

N° SIRET : 20008531400074	Décision Modificative	Département : 52	Publié le 16/12/2023
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE	Année 2023	Poste Comptable : 023-200085314-20231206-D2023087-BF	Service de Gestion Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : SAINT-DIZIER-MASBARAUD	Page n° 1	Date de Séance : 06/12/2023	

Augmentation de crédit

N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	17
PRESENTS	11
dont VOTANTS	13

L'an deux mil vingt trois , le six décembre, le Conseil Municipal de SAINT-DIZIER-MASBARAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à LA MAIRIE, sous la présidence de Joël ROYERE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/12/2023

Etaient PRESENTS : Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MM. AUMEUNIER Sébastien, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël

Pouvoirs :

M. KAPLAN a donné pouvoir à Mme SALADIN

M. SCAFONE a donné pouvoir à M. ROYERE

Secrétaire de séance : Céline DEMARGNE

Etaient ABSENTS : Absents : Mme LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie,

Excusés : Mme ROYERE Julie,

M. COUCAUD Thierry, KAPLAN Iskender, SCAFONE Dominique

Abst. 0
Exprimés 13
Oui 13
Non 0

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : D2023/087

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	-89 588.83		
Services bancaires et assimilés	627(011)	88 384.87		
Intérêts réglés à l'échéance	66111(66)	1 203.96		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0.00		0.00
OP : DIVERS				-89 588.83
Virement de la section d'exploitation			021(021)	1
OP : ASSAINISSEMENT MM				-89 588.83
Emprunts en euros			1641(16)	12
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0.00		89 588.83

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 06/12/2023 et de la publication en date du 06/12/2023.

A LA MAIRIE, le 06/12/2023
Pour extrait conforme,
Le Maire

La secrétaire de séance
Céline Demargne